

ESSONNE ET HUREPOIX

Extrait du bulletin N° 85¹

Avec l'aimable autorisation de l'auteur et
de la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix



¹ Le texte mis en ligne est la reproduction **conforme** du texte publié dans le bulletin de la SHAEH.

Le XVe siècle de l'abbaye d'Yerres

Pierre Wittmer

L'abbaye "Notre-Dame d'Yerres" a été fondée en 1032, à l'époque de la dynastie capétienne, sous le règne, de 1108 à 1137, de Louis VI le Gros, au confluent de l'Yerres (*aqua Hederæ* au XIIIe s.), et du Réveillon, sur le territoire communal d'Yerres, l'enclos abbatial constituant un écart d'Yerres²⁻³. Le « Chemin d'Yerres à Brie⁴ », longeant la rive gauche du Réveillon, franchissait ce cours d'eau, dans l'emprise foncière de cet enclos. Le caractère historique de cette voie tient en particulier au fait qu'elle fut particulièrement fréquentée à l'occasion de la guerre civile, et des troubles liés à la Fronde, l'année de la "Guerre des Lorrains", à l'occasion de la « Campagne d'Ile-de-France » entre le 3 mars et le 16 juin 1652, (le vicomte de Turenne y passant avec son armée le 15 juin 1652), ainsi qu'après la « Bataille de Paris » des 1er et 2 juillet 1652, entre le 26 septembre et le 30 novembre 1652.

Sous le règne, de 1380 à 1422, de Charles VI

En Brie française, à l'abbaye bénédictine « Notre-Dame d'Yerres », Marguerite des Quesnes (ou du Quesne, probablement de la famille picarde Tyrel de Poix), dite « Marguerite des Chênes », XXe abbesse de 1394 à octobre 1406, a succédé à Pétronille de Machaut décédée le 30 mars 1394, apparentée à Pierre-Lancelot de Machaut, chambellan de Philippe IV le Bel, (Fontainebleau, 1268-29/11/1394) ; famille ayant eu des attaches à Châlette-sur-Loing, (Loiret).

Pétronille de Machaut, XIXe abbesse⁵ dont la prélature a duré trente-trois ans et huit mois (1360-1394), a en particulier vu la juridiction de l'abbesse d'Yerres, s'étendre notamment au hameau de Villeroy (sur le territoire de Menecy, Essonne, de nos jours), qui fut détaché de la paroisse Saint-Marcel de Villabé (Essonne), et où aurait été édifié un lieu de culte. L'abbesse qui détenait le droit de nommer le curé de Villabé, depuis le XIIe siècle, acquiert ainsi en complément, la nomination du curé, à cette nouvelle cure. Par ailleurs, P. de Machaut a été signalée à Paris le 22 février 1379, en son *Ostel d'Yerres-les-Nonnains*⁶, où se trouvent perçus les revenus de la communauté et en particulier la dîme du pain royal⁷.

Vers 1394, au moment où Marguerite des Quesnes devient abbesse, pas plus d'une trentaine de religieuses sont présentes à Yerres, ce qui ne manque pas d'être source de difficultés du fait du nombre de prières, cérémonies religieuses, et services pour des défunts, qui ont été acceptés au fil du temps, et qu'il y a lieu de célébrer régulièrement. Cette nouvelle abbesse s'est préoccupée de manière très professionnelle de l'administration du temporel de l'abbaye, malgré les difficultés inhérentes à la situation politique et économique, étant en particulier amenée à accueillir dans les locaux abbaciaux, des réfugiés dans le plus grand dénuement ou qui se sont présentés avec ce qu'ils avaient pu sauver de leur bétail, lorsque leurs exploitations agricoles avaient été pillées et incendiées.

². Les bâtiments qui en subsistent, réédifiés du XVIe au XIXe siècle, sont en limite du territoire communal de Brunoy (91).

³ A propos du site choisi en un fond de vallée à proximité de cours d'eaux du Réveillon et de l'Yerres, légèrement en surplomb de ceux-ci, en vue d'éviter les crues et le milieu humide, ainsi que de l'édification de certains des premiers bâtiments, un rapprochement peut être fait avec la description faite par l'urbaniste, architecte et théoricien, Fernand Pouillon (1912-1986), dans son ouvrage *Les Pierres sauvages* (Ed. du Seuil, Paris 1964) journal apocryphe du maître d'œuvre d'une abbaye cistercienne, en Provence, l'abbaye du Thoronet (83), fondée en 1062.

⁴ Un tronçon portait encore cette appellation en l'écart de Cerçay, à Villecresnes (94), au XXe siècle.

⁵ Jean-Marie Alliot, curé de Bièvres (91) a établi définitivement, l'ordre de succession des abbesses qui auparavant, était entaché d'erreur, surtout pour le XVe s., Alliot (J-M.), *Histoire de l'abbaye des religieuses bénédictines Notre-Dame d'Yerres*, Picard, Paris, 1899.

⁶ La communauté d'Yerres a déteu à Paris, successivement deux maisons

: — la première située près du Chatelet, acquise en 1182, sous l'abbatit entre 1180 et 1210, de la IIIe abbesse connue sous le nom d'Eve; fut *cédée* en 1211, au roi de 1180 à 1223, Philippe-Auguste (1 165-1223), sous l'abbatit de 1210 à 1226, d'Eustachie Dulers;

— la seconde, *l'Osrel d'Yerres-les-Nonnains*, connue également en tant que « *Maison de la Pie* », située « rue des Nonnains d'Hyères », 75004 Paris, avait été acquise en 1280, sous l'abbatit de 1280 à 1299, d'Agnès de Brétigny, dont la mère a été inhumée en l'église de l'abbaye de moines cisterciens de Longpont-sur-Orge (Essonne). Sous l'abbatit perpétuel et de nomination royale entre 1637 et 1669, de Claire-Diane d'Angennes de Rambouillet (1610- 1669) ("Madame d'Hierre", selon Tallemant des Réaux), Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin (1620-1674), archevêque de Sens (89) vint à Yerres, en septembre 1661, en vue de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la commodité et augmentation de son Hostel archiépiscopal », situé rue du Figuier et joignant *l'Hostel d'Hyères assis rue des Nonnaindières*. L' « *Ostel d'Yerres-lèz-Nonnains* », sera cédé, en 1672, à la communauté de chanoines réguliers de la Congrégation de la Sainte-Croix, dont le couvent se situait à l'angle de la rue des Billettes et de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, (75004 Paris).

⁷ Dîme perçue sur le pain donné aux prisonniers

L'abbesse décide alors d'installer, à la hâte, une exploitation agricole, à proximité des bâtiments abbaciaux ; d'utiliser en tant que pâturage, les terrains humides des abords du Réveillon, et sur sa rive gauche à proximité du site du Prieuré Saint-Nicolas⁸ ; de mettre en culture les friches et terres susceptibles d'être labourées, en vue des cultures les plus fréquentes: froment, méteil, orge, seigle et avoine.

A propos de cette période troublée, il y a lieu de signaler la condamnation, à l'initiative de Jean Hemart, procureur de l'abbesse, de Marguerite de Vieuxpont, dame de Palaiseau (Essonne), à payer aux moniales, une rente annuelle de 50 sols parisis, assise sur les possessions de la dite dame à Combs-la-Ville (aujourd'hui Melun-Sénart, Seine-et-Marne). J.-M. Alliot a fait état de nombreux litiges liés aux biens fonciers détenus par la communauté, tant en Beauce qu'en Brie, signalant la condamnation en 1411, d'un sire Hervé de Neuville, époux de Marguerite Alory, dame du Val Cocatrix (du nom d'un fief situé sur le territoire communal de Saint-Germain-lès-Corbeil, Essonne), seigneur de Lieusaint (aujourd'hui Melun-Sénart, Seine-et-Marne), conseiller du roi, qui avait tenté de s'approprier dans le massif forestier de Sénart, des parcelles de bois, propriété de l'abbaye⁹. Parmi les intérêts abbaciaux à cette époque, est signalé sur le plateau beauceron, à Audeville (45300 Loiret), la détention au lieu dit « Carbouville », de terres objet d'un bail rural, le 7/4/1396.

Ont également été cités : un bail rural afférent à des possessions à Drancy (Seine-Saint-Denis) et un contrat, signé au début de l'an 1402, relatif à la possession sur le plateau briard, de l'exploitation agricole dite « Ferme des Herces », maison forte située sur le territoire communal de Périgny-sur-Yerres (Val-de-Marne), participant des défenses avancées du château édifié entre 1200 et 1219, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), où, le 4/3/1371, mourut Jeanne d'Evreux épouse-veuve du dernier roi de la dynastie des Capétiens directs, Charles IV le Bel. Située sur le territoire de Périgny-sur-Yerres (94 520 Val-de-Marne), et après avoir été endommagée avant 1402, la «Maison forte des Herses», fut détruite par fait de guerre des anglo-bourguignons, en 1421¹⁰, année du début du siège de Meaux du 6/10/1421 au 10/5/1422.

Tout cela témoigne du rayonnement et de la «zone d'attraction» de « Notre-Dame d'Yerres » au XVe siècle.

Peu avant son décès, Marguerite des Quesnes avait, même, légué à l'abbaye, des nappes d'autel, et une statue de la *Vierge*, sculpture en albâtre, matériau devenu spécialité de l'Angleterre au XIVe siècle, pour la fabrication de panneaux, de statues, et objets de dévotion¹¹.

Dix abbesses, vont lui succéder au cours du siècle.

Au moment de son décès, fin 1406, et vu les circonstances, peut-être avec une certaine hâte, est désignée une religieuse ayant en charge l'infirmerie, Jeanne La Pastée, XXIe abbesse décédée dès le milieu de l'année 1407.

La prélature de 1407 à 1427 de la XXIIe abbesse, Marguerite IV, aux origines familiales non documentées, se caractérise par les difficultés inhérentes à la poursuite du conflit ayant opposé la dynastie des Plantagenêts à celle des Valois, entre 1337 et 1450, marqué à ce moment, par le traité de Troyes (Aube), signé le 21 mai 1420, suivi de son enregistrement à Paris en décembre de la même année. Marguerite IV semble avoir été éloignée des préoccupations

⁷ Le « Prieuré Saint-Nicolas » avait été fondé au confluent du Réveillon et de l'Yerres, à une époque où il était fait usage d'embarcations à fond plat en vue du transport des grains par la rivière en provenance de Rozay-en-Brie (77), jusqu'au confluent de l'Yerres et de la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges (94), saint Nicolas étant notamment invoqué en tant que protecteur des navigateurs et des marins, (le transport des grains s'effectuant par l'Yerres de Chaumes-en-Brie à Villeneuve-Saint-Georges). Ce prieuré dont le site probable se situait sur le territoire de Brunoy (91), rue du Réveillon, aurait disparu au XIIIe ou XIVe siècle, (à noter cependant la mention d'une « Chapelle Saint-Nicolas », à l'occasion de la querelle de voisinage entre la communauté de religieuses et les époux Macé Chevalier, meuniers, en 1500).

⁹ Dans le massif forestier de Sénart, l'origine de la détention de bois par l'abbaye d'Yerres, liée à un échange intervenu en 1166, avec l'abbaye Saint-Victor de Paris », établissement de chanoines réguliers (augustins) fondé, au XIe ou XIIe s. par Guillaume de Champeaux, a été documentée par COURCEL (Robert de), *LA FORET DE SENART Etude historique*, Lib. Ancienne H. Champion, Paris 1930, p. 13-14 et 388. Des autorisations de coupes de bois ont donné lieu à un litige au milieu du XIVe siècle, à l'époque où Agnès de Chartrette était abbesse, entre 1349 et 1360. Jean de la Barre, prévôt de Corbeil, a fait état d'une donation par Eustachie de Corbeil au XIIIe siècle : « la Grange de Sénart eu un hameau qui dépend de l'abbaye d'Yerres ; il est de la paroisse d 'Etiolles et de la justice de Corbeil » (LA BARRE (Jean de), « *Les Antiquités de la Ville, Comté et Chatellenie de Corbeil*, N. et J. de La Coste, Paris, 1647. Sur les territoires communaux de Tigery (91), et Melun-Sénart (77), « La Grange de Sénart » correspond à l'écart désigné en tant que Centre psycho-pédagogique-Foyer de Soulins », dans la seconde moitié du XXe siècle. Pierre Le Rat, conseiller du roi, payeur des offices de la prévôté de l'Hôtel, se voit attribuer par l'abbaye d'Yerres, un bail emphytéotique portant sur cette « Grange de Sénart » en 1610, à la suite de quoi il prit le nom de « Monsieur de Sénart ». C'est seulement au milieu du XVIIIe s., que les bois de l'abbaye d'Yerres, donnent lieu à une cartographie, les parcelles se situant au sud de la route de Montgeron à Lieusaint (RN5), et au sud de la voie reliant Quincy-Sous-Sénart (Essonne), et Tigery (D33), la « Croix de Villeroy », son carrefour, constituant l'angle nord-est, (O.N.F., parcelles 103, 104, 105, seconde moitié du XXe siècle).

¹⁰ NICOL (Pierre), *A l'ombre des Thibault. Histoire de Mandres et de ses habitants*, Les Amis de Mandres-les-Roses 94520, 1990.

¹¹ PERIER-D'ETEREN (Catherine) et RECHT (Roland), *Un art pour l'exportation: les émaux, les albâtres et les retables*, dans « *Le grand atelier Chemins de l'art en Europe Ve XVIIIe siècle* », Europalia.europa/Fonds Mercator & Belsler Verlag, 1000 Bruxelles 2007.

quotidiennes d'Yerres. A la suite du décès de l'évêque de Paris, Pierre II d'Orgemont (v. 1343-1409), le chapitre de Notre-Dame de Paris, se refuse à payer les droits chevecerie¹², à l'origine d'une procédure. Un autre litige est également mentionné au cours de cette période : un procès opposant les moniales à Guy Bouvart, curé du Puisetlet-le-Marais (Essonne) en 1414, au motif qu'il a joint à sa cure le titre et les fonctions de chapelain de Farcheville à Bouville (Essonne), où il réside habituellement¹³.

Sous le règne, de 1422 à 1461, de Charles VII

Marguerite IV doit faire face à deux autres litiges : celui ayant trait en 1422, à l'application d'un bail afférent à des biens situés à Brie-Comte-Robert, loués à un certain Denis, domicilié à Lieusaint et un second lié aux conditions financières trop élevées vu les circonstances économiques, d'un contrat intervenu le 3/11/1423, au profit de Jean Piedur, bourgeois de Corbeil, ayant trait à une exploitation agricole aux bâtiments ruinés, située à Lieusaint.

Lui succède Marguerite V, de 1427 à 1430, désignée pour un abbatiat (le XXIIIe) d'une durée qui sera de trois ans et huit mois, et qui, de la part de Marguerite IV qui l'a précédée¹⁴, s'est vu léguer des fonds, en vue de remettre en état le cloître, signe de l'état défectueux des bâtiments abbatiaux.

Puis, une XXIVe abbesse est élue en 1430, Marguerite de Montaglant (ou de Montenglant, ayant des liens avec la maison de Châtillon (Chatillon-sur-Marne), en Champagne, d'une famille dont certains membres ont entretenu des rapports avec Notre-Dame d'Yerres, mais qui mourut trois mois après avoir été désignée.

Marguerite des Guaculs est élue XXVe abbesse, à la fin de l'année 1430, à un moment où la guerre faisant rage, engendre en Brie française notamment, la recrudescence de bandes de malfaiteurs, des famines et l'occupation de l'édifice féodal de Brie-Comte-Robert par les anglais, de 1430 à 1434. A titre d'exemple, à « Brunay », localité proche de « l'esbaye de Yerre »¹⁵, dans les jardins qui doivent être clos (ils sont qualifiés de « closeau »), et représentent de l'ordre de 3 ou 4 % du terroir, aménagés dans l'emprise des fortifications de la cité, se trouvent plantés des arbres fruitiers tels que noyers, pommiers, poiriers, cerisiers, tandis qu'y sont cultivés des légumes, tels que: pois, navet, et choux. Les bénédictines quittent l'abbaye, se réfugiant dans leurs familles respectives, ou à Paris occupé par les alliés anglo-bourguignons depuis 1420, et dont le siège a été entrepris aux premiers jours de septembre 1429, par Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, siège d'ailleurs suivi d'une retraite, la ville ne sera libérée qu'à la suite d'un nouveau siège et Charles VII, fit son entrée dans la capitale le 12 novembre 1437 ; alors que l'abbesse, Marguerite des Gaculs, également réfugiée à Paris, est décédée au cours du premier semestre 1436¹⁶.

¹² La chevecerie est la fonction du chevecier, celui qui est en charge de l'entretien du chevet d'une église (*ici* la cathédrale).

¹³ Il reste encore une autre trace de cette prélatrice. En effet selon une plaque placée en l'église de Soisy-sur-Seine (Essonne): « Le prieur de l'hermitage de Sénart est tenu de célébrer chaque semaine deux messes en l'église de céans à l'autel de S. Michel, et la veille de S. Michel les vêpres et le jour la messe pour l'âme de Gilles Mallet, chevalier, maître d'hôtel du roi, seigneur de Villepècle et de Soisy, et dame Nicole de Chambly, sa femme. 1411 ». L'ermitage de Sénart (ou de Notre-Dame de consolation) est situé sur le territoire de Draveil dans le massif forestier du Petit Sénart ; Villepècle se situait sur le territoire de Lieusaint, par la suite cette seigneurie a été réduite à une seule exploitation agricole.

¹⁴ Dans la vallée de l'Yerres, en amont, à Chaumes-en-Brie (Seine-et-Marne), les bénédictins de l'« Abbaye Saint-Symphorien puis Abbaye royale Saint-Pierre de Chaume » ont détenu les droits seigneuriaux de Boussy (Boussy-Saint-Antoine, Essonne), situation documentée en 1224 puis en 1383. A la suite de la cession de cette seigneurie à l'Ordre religieux hospitalier des chanoines réguliers de Saint-Antoine du Viennois (Saint-Antoine-l'Abbaye, Isère), en 1422, transaction confirmée en 1426, année ayant précédé la nomination de Marguerite V, abbesse à Yerres. Après avoir administré 640 établissements dont certains situés sur les routes des pèlerinages à Saint-Jacques de Compostelle, et à Jérusalem, au cours de la décennie 1341-1350; l'Ordre des Antonins, amené à pratiquer la chirurgie (amputation des membres secs), a connu son apogée, au XVe siècle, ayant compté 10 000 frères, et gérant 370 établissements à la fin de ce siècle. Dans le IVe arr. de Paris, dans le quartier du Marais, en un site dénommé « La Saussaie » (entre la rue du Roi de Sicile et la rue François Miron), l'Ordre des Antonins avait été établi en 1361. Située sur le territoire de la paroisse Saint-Paul, cette nouvelle maison dénommée « Commanderie de France » avait construit son église en 1375. Elle fit l'objet de nouveaux travaux et fut dédiée en 1442. L'appellation de « Petit Saint-Antoine » fut donnée à la « Commanderie de France » 1689, en vue d'éviter la confusion avec Saint-Antoine des Champs, située dans le faubourg Saint-Antoine' (1 2C arr.). La seigneurie de Boussy fut conservée par les Antonins jusqu'en 1778. (HURE (Georges) et LAHAYE (Maurice) a Boussy-Saint-Antoine » dans *Promenade entre l'Yerres et la Forêt de Sénart*, Imp. Indica, 75013 Paris 1976, p. 129-143).

¹⁵ Pour reprendre les termes d'un contrat cité par TABBAGH (Vincent), « Une société rurale de la région parisienne à la fin du XVe siècle : BRUNOY (1479-1491) » dans *Le Monmartel* N°12, bulletin de la « S.A.H.V.Y., Société d'Art et d'Histoire du Val de l'Yerres », 91800 Brunoy, Décembre 1995, (p. 9 à 42).

¹⁶ C'est à cette époque, que se trouve avoir été signalée la présence à Yerres, en 1431, à l'orée du massif forestier de Sénart, en un édifice fortifié, le « Manoir des Godeaux », d'Isabeau de Wittesbach-Ingolstadt, fille d'Étienne III de Wittelsbach, duc de Bavière-Ingolstadt en 1375, et de sa première épouse, Taddea Visconti; épouse-veuve de Charles VI, (Paris 3/12/1368-21/10/1422), reine habituellement connue sous l'appellation d'Isabeau de Bavière. Cette présence pourrait être en liaison avec la cession la même année, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), sur la rive gauche et à proximité de la « Rivière d'Yeres », du domaine de « Vaux la Reine », au chapitre de Notre-Dame de Paris. Une scène susceptible d'évoquer l'architecture intérieure du XVe siècle, du « Manoir des Godeaux », à l'occasion d'un séjour d'Isabeau de Bavière est duc au « Mairie de la Cité des Dames », Paris 1410-1411 auteur de *Christine de Pisan offre son manuscrit à Isabeau de Bavière, épouse de Charles VI* (Christine de Pisan, *Œuvres complètes*, détail du Fol.3r, Londres, British Library, Ms Harley 4431). Vers 1434, le château de Brie-Comte-Robert, occupé par les Anglais depuis 1430, est offert à Isabeau de Bavière, par Henri VI d'Angleterre petit-fils de Charles VI, par sa mère Catherine de Valois (Paris, 27/10/1401-Londres, 3/1/1437), sacré roi de France à Paris en 1431. Le site et l'emprise des bâtiments de « Godiot Ruiné » au nord de la Justice d'Yeres ont été relevés et mentionnés sur la « Carte de la Forest de SENART et de ses Environs » levée par Bourgault et Matis, arpenteurs ordinaires du roi, 1708,

Huguette de Chacy qui lui succède comme XXVI^e abbesse, de 1436 à mai 1430, entreprend avec l'aide de Denis Capel, procureur, une remise en ordre de la situation financière de l'abbaye, en établissant l'inventaire des actes et revenus abbaciaux. De nouveaux contrats sont signés, laissant apparaître l'état de déshérence dans lequel se trouvait alors le patrimoine de cette communauté briarde, à la suite de la fuite ou de la disparition d'exploitants agricoles notamment.

Une exploitation agricole située à Lieusaint, fait l'objet d'un bail rural en 1442, au profit de Simon de Beaucroix, écuyer de Corbeil ; celle de la maison forte « des Herces » est louée à un paysan de Périgny-sur-Yerres, à Saint-Germain-lès-Corbeil (Essonne) ; celle correspondant au fief du Tremblay, est louée à Jaquin de Guinery en 1446 ; tandis que des difficultés surviennent avec les curés des paroisses appauvries, en vue de la perception des dîmes à recouvrir au profit de l'abbaye. Il s'en suit de nombreux litiges avec Nicolas Evot, curé de Sevrans (Seine-Saint-Denis), en 1446 ; avec Guillaume Le Roy, curé de Lieusaint, paroisse qui outre son état d'insolvabilité, se trouve dans un état de carence alimentaire, et qui est autorisée par l'abbesse à prélever du grain dans la grange dîmière ; avec les deux curés de Brie-Comte-Robert ; avec celui de la paroisse de Villabé et, enfin (et toujours !), avec celui de Puiset (le-Marais).

L'abbesse est, aussi, amenée à saisir la justice à l'occasion d'un différend avec l'abbaye de Saint-Denis, qui se soustrait à son obligation d'acquiescer des redevances en nature, dues au titre d'une exploitation située à Villepinte (Seine-Saint-Denis), dont le fermier est Jean Souchet. D'autres difficultés ont surgi avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à propos de dettes en liaison avec des biens situés à Villeneuve-Saint-Georges et à Valenton (Val-de-Marne). En outre, à la suite d'examen minutieux des archives abbatiales, par Denis Capel, il apparaît que des démarches ont été entreprises en vue de faire reconnaître des droits anciens sur deux autres abbayes bénédictines, celle de Notre-Dame du Val-de-Gif, à Gif-sur-Yvette (Essonne) et celle de Saint-Rémy-lès-Senlis (Oise). Il s'en suit des difficultés pour la communauté, pendant sept décennies.

Pendant ce temps à Yerres, la situation relève de la précarité : point de chapelain, les religieuses et le personnel abbatial se rendent pour leurs exercices religieux, à la paroisse dédiée à saint Loup (aujourd'hui à saint Honest).

Ce n'est qu'à l'occasion de la Toussaint de l'année 1450, que Guillaume Chartier, évêque de Paris, place à la tête de la maison d'Yerres, Guillemette Le Camus, XXVII^e abbesse, en provenance de la prestigieuse abbaye bénédictine de Chelles (Seine-et-Marne). Guillemette Le Camus est accompagnée de deux religieuses, Ysabeau de Brindesalle et Lucienne de Voulac, et d'un chapelain, lorsqu'elle gagne la vallée de l'Yerres où son abbatiat se déroule de 1450 au 15 avril 1459.

De manière quasi simultanée, intervient un changement dans la détention de la seigneurie d'Yerres¹⁷.

Note 15 suite (plan en couleurs, A.N., NI Seine et Oise, n° 24 ; et COURCEL (R. de), *op. cit.*, 1930, pi. III, IV, V, et VI, n. & b.). Par la suite, il a été fait état sur la *Carte topographique des Environs de Versailles*, Feuille 9, *SCEAUX*, levée entre 1764 et 1773 ; d'où l'appellation *Bois des Godeaux*.

¹⁷ De manière générale se référer à ce propos à : STAES (G.) et CAVAILLER (F), *les Seigneurs d'Yerres*, dans « *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix* », 84^e année (1978), Corbeil-Essonnes, 1979, (pp.19 à 48). Charles Bureau de La Rivière, premier chambellan de Charles V, a rendu hommage au roi Charles VI, pour la seigneurie d'Yerres le 23 juin 1389. Il reçoit au cours de cette même année et encore en 1390, l'hommage des détenteurs de fiefs relevant de la seigneurie d'Yerres, dont, dans l'ancien massif forestier de la forêt d'Ardenay, au nord-est du Mont Griffon. le fief de « la Grange-du-Milieu », dénomination correspondant à un défrichement à l'initiative d'une communauté ecclésiastique, suivi de l'édification d'un bâtiment probablement fortifié, à usage agricole. A ce moment, l'exploitation de « La Grange-du-Milieu », semble avoir été reliée, à partir des actuels jardins d'utilité du château, directement à Villeneuve-Saint-Georges, port sur la Seine, permettant d'assurer un transport par voie fluviale, en liaison avec quelque maison d'une communauté religieuse parisienne ou d'Ile-de-France. Ch. Bureau de La Rivière ayant épousé Marguerite, dame d'Auneau (Eure-et-Loir), et de Rochefort (en Yvelines), ils ont été les parents d'Isabelle, épouse du seigneur de Saint-Vrain (Essonne), de Charles, de Jeanne, de Jacques, et de Perrette, cette dernière première dame d'honneur d'Isabeau de Bavière. L'instruction et l'éducation de Jeanne Bureau de La Rivière a été confiée aux bénédictines d'Yerres. Charles Bureau de La Rivière et son épouse, ont fait don de la seigneurie d'Yerres, 12 juin 1396, à leur fille Jeanne, à l'époque, épouse de Jacques Ier Dampierre, de la maison de Châtillon (-sur-Marne), seigneur de Dampierre (Aube), Sompuis (Marne), et Rollancourt (Pas-de-Calais), conseiller et chambellan du roi, qui rend hommage au roi Charles VI, pour la seigneurie d'Yerres le 6 mai 1401. Jacques Ier Dampierre décède lors de la bataille d'Azincourt (Pas-de-Calais). Louis Dampierre de Châtillon, petit-fils de Charles Bureau de La Rivière, fils de Jeanne et de son époux, rend hommage au roi pour la seigneurie d'Yerres, le 9 mars 1444, puis cède la seigneurie le 2 mars 1452, à Dreux I Budé, secrétaire du roi, grand audancier de la chancellerie, garde des chartes du roi (Charles VII), en 1449, prévôt des marchands de Paris en 1452. L'année 1452 est également celle, au cours de laquelle décède sa fille, Catherine qui avait épousé un commis bourgeois, originaire de Melun, (Seine-et-Marne), Etienne Chevalier, trésorier de France en 1632. Etienne Chevalier a commandé au peintre et miniaturiste Jean Fouquet (1420-1481), le diptyque de « Notre-Dame de Melun ». (Melun, collégiale Notre-Dame, jusqu'en 1775), dont l'un des panneaux a pour thème: *Saint-Etienne et le donateur*, (Berlin, Gemäldegalerie) ; le second panneau a pour thème une *Vierge à l'Enfant entourée d'anges*, dont les traits pourraient être ceux de Catherine, son épouse (Anvers, Musée des Beaux-Arts). Après la mort de son épouse, Etienne Chevalier a également commandé au miniaturiste, un livre d'Heures, considéré comme son chef-d'œuvre, dit les « *Heures Chevalier* », dont seules les miniatures en pleines pages ont été conservées, à Chantilly (Musée Condé, quarante feuilles) à Paris (musée du Louvre, deux feuilles ; Bibliothèque Nationale, une feuille ; Musée Marmottan, une feuille ; à Londres, deux feuilles et à New-York, une feuille).

A noter que François René de Gaignière (1642-1715), fit relever, dans la collégiale de Melun, le dessin de leur dalle funéraire.

En ces périodes troublées de la fin de la guerre de Cent Ans, avec, notamment, le 20 juillet 1433, la bataille de Castillon (Gironde), le nouveau titulaire à effet du 2 mars 1452, Dreux I Budé, juriste de formation - qui, préalablement, a notamment fait l'acquisition, vers 1440, de biens immobiliers à Vert-le-Grand et à Leudeville (Essonne), de la communauté cistercienne de « Notre- Dame de la Joie-Villiers » à Montmirault, écart de Cerny (Essonne) -, rend hommage au roi le 14 décembre 1453. Il profite de la délicate situation financière de la communauté abbatiale d'Yerres, pour obtenir un bail emphytéotique portant le moulin à eau abbatial¹⁸ et les prairies situées au confluent du Réveillon et de l'Yerres, y compris le site de l'ancien prieuré Saint-Nicolas, dès le 24 avril 1454. Ce bail de longue durée, qui est susceptible d'avoir porté également sur les terrains, précédemment mis en culture à l'initiative de Marguerite des Quesnes (abbesse de 1394 à 1406), a été source de litiges pendant un siècle.

A la suite des décisions prises précédemment par Huguette de Chacy, l'abbaye se relève peu à peu au cours de cette période. Sur le plan spirituel, une prieure est nommée, Agnès « la Clémence », un religieux augustin est désigné en tant qu'aumônier. Sur le plan temporel, la prieure Agnès représente à Brie-Comte-Robert, les intérêts abbatiaux, à l'occasion du litige avec Guillaume Le Roy, curé de Lieusaint, le 28 février 1459, tandis qu'une religieuse, originaire d'Ozouer-le-Voulgis (Seine-et-Marne) Marguerite d'Orouer, semble avoir exercé dès ce moment un « abbatiat de fait » avant d'être désignée abbesse au décès de Guillemette Le Camus.

Marguerite d'Orouer, XXVIII^e abbesse, est amenée entre avril 1459 et septembre 1460, à poursuivre les procédures précédemment engagées. Sa prélature s'achève par son départ pour l'abbaye Notre-Dame-du-Val-de-Gif, où à deux reprises, elle exercera l'abbatit entre 1467 et 1476 puis 1480 et 1482.

Sous le règne, de 1461 à 1483, de Louis XI

Coïncidant avec ce changement de souverain, Jeanne de Rauville ou Jeanne V de Réauville, est amenée à être en charge de Notre-Dame d'Yerres, comme XXIX^e abbesse. Originnaire, vraisemblablement, du « Plateau de France » ou « Parisis », Jeanne V de Réauville avait été précédemment désignée abbesse de l'Abbaye Notre-Dame-du-Val-de-Gif, de 1453 à 1467.

L'interversion d'abbaye entre celle de Gif-sur-Yvette et celle d'Yerres, entre Jeanne V de Réauville et Marguerite d'Orouer, actuellement inexpliquée, peut avoir plusieurs causes : des querelles entre les deux communautés ou des dysfonctionnements dans l'administration de l'une et l'autre maison (Marguerite d'Orouer semblant ne pas avoir été à la hauteur de la tâche à accomplir), voire des motivations financières (Jeanne V de Réauville ayant été amenée à céder des biens immobiliers propres situés à Paris, et à Saint-Fiacre (Seine-et-Marne), ainsi qu'une rente de blé à Trilport (Seine-et-Marne) en vue de faire exécuter des travaux à Yerres, ainsi que de redonner un lustre nouveau à cette abbaye).

La famille de cette XXIX^e abbesse, a contribué également au renouveau de Notre-Dame d'Yerres. En effet, sa mère, Etiennette, devenue veuve s'est retirée à l'abbaye et la propre sœur de l'abbesse, Jeanne de Roissy (-en-France, Val-d'Oise) devenue veuve, elle aussi [elle était l'épouse de Simon de Bertranfosse¹⁹, dit de Plailly, domicilié dans la localité voisine de Mortefontaine (Oise)], se retire également à l'abbaye, et cède à celle-ci, la part lui revenant de la succession de leur mère, Etiennette ; enfin, la fille de cette dernière, Catherine de Mortefontaine, placée jeune religieuse sous la direction de sa tante, à l'abbaye, y devient religieuse.

Outre les restaurations des bâtiments, le renouveau abbatial se caractérise par une réorganisation de la vie communautaire et par la désignation, en tant que chapelain, d'Henri Charton, qui quitte la cure de Champigny (Val-de-Marne), pour Yerres, puis six ans plus tard, par celle de Pierre Morel, vicaire à Brunoy.

¹⁸ Le moulin à eau abbatial, dit également moulin « de Mézière ou Mazière », au XVIII^e siècle, puis « Moulin Chaudé » du nom d'un minotier de Seine-et-Oise, ayant un établissement à Versailles, situé sur l'Yerres, doit être distingué du moulin à eau seigneurial ou moulin banal d'Yerres, dit « de Ceravenne » situé sur la rivière, en aval (CURTAT (Philippe), *L'Yerres et ses moulins*, Maury imp., Saint-Germain-de-Luzençon, 1992). Au XII^e siècle, un premier moulin à eau abbatial avait été aménagé sur le cours du Réveillon. C'est à la fin du XIII^e siècle, que le moulin à eau situé sur l'Yerres, devient moulin de l'abbaye d'Yerres.

¹⁹ Ils sont les parents d'Agnès de Plailly, cette dernière épouse de Richard de Lallier, écuyer et capitaine d'Ermenonville (Oise) auquel elle a apporté le fief de Mortefontaine, le fief de Plailly, et au sud de Plailly, à Moussy-le-Neuf (Seine-et-Marne), le fief du Chainé. (Cf.: MAZEL (Geneviève), *Les Grandes heures du château de Mortefontaine*, dans le n° 59-60 du bulletin du GEMOB (Groupe d'Etude des Monuments et Œuvres d'art de l'Oise et du Beauvaisis), La Mie au Roy, 60000 Beauvais, 1993.

De nouvelles religieuses rejoignent l'abbaye, parmi lesquelles, Jeanne Lempereur, d'une famille originaire de Ferrières-en-Brie (Seine-et-Marne), apparentée à Jacques Lempereur, enquêteur des Eaux et Forêts, puis trésorier des guerres²⁰, époux d'une fille d'Adam I de Gaillonnel, détenteur d'un fief à Brunoy en 1364, et frère de Jean de Gaillonnel l' « aîné », détenteur de la seigneurie de Brunoy dont il a fait l'aveu au roi en 1364²¹ ; un nouveau procureur est désigné (J.-M. Alliot le nomme Fouquet de Puisse, écuyer et seigneur de Sernoy²²), auquel succèdera Pierre de Raymond ; enfin un frère est chargé de gouverner la domesticité abbatiale.

Concernant la « Grange de Sénart », à Tigery, un bail est signé au profit d'Arnoine de Boncourt, à charge pour lui de « réparer l'ostel et grange de Sénart » en 1462, suivi, probablement du fait de l'inexécution de ses engagements, d'un nouveau bail de neuf ans, en 1465, année de la « bataille de Montlhéry », au profit d'un groupement familial autour d'Antoine de Boncourt, dont certains membres détiennent à Etiolles (Essonne), le fief de Hangest²³, à l'origine de conflits inextricables, suivis d'une décision de justice rendue le 28 mars 1468, d'expulsion des locataires.

Concernant Lieusaint, en 1469, est signé un bail, d'une durée de 90 ans, au profit de Geffroy Barbette, interrompu et suivi d'un nouveau contrat au profit de Jean Le Goëtre, laboureur, en juillet 1481.

Sous le règne, de 1483 à 1498 de Charles VIII

Mais si la prélatrice de Jeanne V de Réauville, d'une durée de vingt-sept ans, a débuté sous de bons auspices, la situation s'est par la suite peu à peu dégradée²⁴, essentiellement du fait de la personnalité et du caractère de l'abbesse, à l'origine de rapports humains détestables et d'erreurs de gestion, jusqu'à ce qu'elle soit chassée d'Yerres, et amenée à se réfugier, à partir de 1487, à Villeneuve-sur-Auvers (Essonne), en l'écart du Mesnil-Racoin, où des terres étaient en possession de l'abbaye, et où elle est décédée vers 1494²⁵.

Le choix de la nouvelle abbesse fut fait directement par le Souverain Pontife (alors Giovanni Battista Cybo, élu au pontificat sous le nom d'Innocent VIII, le 29 août 1484). Son choix se porta, en cette fin du XV^e siècle, sur Jeanne Allegrin, d'une famille d'officiers propriétaires de leurs charges du Parlement de Paris, religieuse en la prestigieuse abbaye cistercienne de Saint-Antoine des Champs, qui ainsi devint XXX^e abbesse de « Notre-Dame d'Yerres » de janvier 1488 au 4 mai 1513, ayant donc porté la crosse à Yerres pendant 26 ans.

Après avoir promis obéissance le 18 février 1488, à l'évêque de Paris (alors Louis de Beaumont de la Forêt²⁶), Jeanne Allegrin obtient du pape innocent III, une bulle l'autorisant à attaquer en « rescision pour lésion »²⁷ les contrats pour des durées longues, passés par les abbesses qui l'ont précédée. En suite de quoi, elle fait appel aux juristes de sa famille en vue de sa mise en œuvre, Simon Allegrin ayant été nommé procureur de l'abbaye, dès le 23 mars 1488, la situation juridique étant des plus complexes, à la suite d'une sorte de « dilution des droits initiaux concédés », au fil du temps.

²⁰ Concernant Jacques Lempereur, le « Fief de empereur » dans la mouvance de la seigneurie d'Ormoy en Brie, localité disparue située entre Tigery et Lieusaint, voir COURCEL (R. de), *op. cit.*, 1930, (pp. 97-99 notamment).

²¹ A propos de Jean de Soisy et de sa succession, de Thomas de Braye, détenteur sur le territoire communal de Brunoy, du fief de « La Tournelle de Sénart », des frères de Gaillonnel, ainsi que de Gauthier de La Neufville, d'héritiers de ceux-ci, dont Adam II de Gaillonnel, fils d'Adam Ier, chambellan du roi et seigneur de la Neufville en 1394 : voir MOTTHEAU (Ch.), *BRUNOY esquisse historique, IIe partie, Seigneurs et seigneuries*, Picard, Paris 1911, (pp.15 et suivantes), ainsi qu'à propos de l'évolution de la seigneurie de Brunoy et des fiefs en rapport, GAUTIER (Dr Jean) et GAUCHET (Jacques), *Histoire de Brunoy*, éd. J. Laffitte, Marseille 1980).

²² Peut-être Cernoy (Oise) ?

²³ Du nom d'une famille originaire de Picardie, ayant déteu la seigneurie d'Hangest (-en Santerre, Somme), dès 1180, possessionnée en Normandie au XIII^e s., amenée à détenir en Brie champenoise à Montmort-Lucy (Marne), la forteresse féodale de Montmort, en 1394.

²⁴ Se reporter à ce propos aux longs développements de J.-M. Alliot, (*op.cit.*, p.150-164). Cette époque est celle où Olivier le Daim, principal conseiller de Louis XI, qui a acquis la seigneurie et la terre de Soisy-sur-Seine (Essonne), en 1480, s'est vu attribuer par le roi, en octobre 1482 : *la garenne, gruerie, bois et forêt de Sénart, laquelle s'étend depuis la rivière de Seine montant au long du ru de Nandie jusques à Tillery inclus, et dudit Tillery jusques au chemin ferré, et tout le dit chemin ferré jusques à la rivière de Yerres en descendant à Villeneuve-Saint-Georges et de là tout au long de la rivière de Seine avec toutes et chacunes leurs appartenances, ainsi qu'elles se comportent et entendent de toutes parts avec tout le droit de justice et juridiction haute, moyenne et basse, hommages de Crosne, Yerre, Brunoy, Val-la Reine, Montceaux, Malmouze, Escollis, Villepecque, Tillery, Ormoy, Grigny, le Val-Coquatix, Vierry, Thorigny, Oraigny et Valleru et autres petits fiefs, arrière-fiefs, reliefs, quintes et requintes, cens, rentes, revenus, avenaiges, près, rentes arables et non arables.* » Par un arrêt du Parlement de Paris, du 20 mai 1484, ces biens lui sont confisqués, suivi de sa pendaison au Gibet de Montfaucon. [voir: COURCEL (R de), *op. cit.*, 1930, p. 145].

²⁵ J.-M. Alliot, (*op.cit.*), a fait état de son inhumation en la paroisse de Villeneuve-sur Auvers, (Saint-Thomas Becket), et non au hameau du Mesnil-Racoin, à ce moment plus important et où avait été édifié un lieu de culte.

²⁶ Evêque de Paris de 1473 à 1492, Louis de Beaumont de La Foret, est le fils de Louis II de Beaumont-Bressuire (1407-1477) sénéchal du Poitou et chambellan de Louis XI, ainsi que le neveu d'André de Beaumont, titulaire de l'office de « Grand Maître des Arbalétriers de France ».

²⁷ Action juridique pour faire annuler ou modifier un contrat présentant, dès l'origine, un déséquilibre entre le prix consenti et la valeur du bien ou la durée du contrat.

A titre d'exemple, au cours d'une période de quinze ans, trois personnes Simon Coquillon, Colin Baudin, Jean Le Maire, attributaires des dîmes de Drancy, les avaient rétrocédées aux termes d'un contrat de longue durée, à Girard de la Rue, hôtelier au Bourget (Seine-Saint-Denis). Par la suite Girard de la Rue y renonce à terme, en contrepartie de concessions, mais la jouissance lui en est maintenue pour quatre années, de 1489 à 1492. Mais Robin Cormère et Guillaume le Maire se trouvent substitués à Girard de la Rue, dès le 1er juillet 1489, avant une attribution à un groupement de laboureurs ! Or une part de ces dîmes correspondant à 9 muids et 11 setiers de blé, était réclamée en 1498, par un sieur Limoges, curé de Drancy.

Un autre cas a été celui de la « Grange de Sénart » à Tigery, où des membres de la famille de Hangest, à la suite de l'extorsion par l'entourage de Jeanne V de Réauville d'un bail de 99 ans, avaient fait exécuter des travaux importants sur les bâtiments de l'exploitation agricole, et entrepris la réalisation d'un nouveau manoir. Dans le cadre d'une négociation avec Gervais de Hangest, le procureur Simon Allegrin obtient la résiliation du contrat assortie de l'obligation de quitter les lieux, moyennant indemnisation.

Cette importante « mise à plat » des engagements antérieurs afférents à des biens abbatiaux, assortie de nouvelles dispositions, ainsi que de nouveaux contrats, s'est poursuivie au cours de cette prélature, engendrant en quelque sorte l'émergence d'un véritable « établissement financier modernisé » : ainsi, à Saint-Germain-lès-Corbeil, les terres correspondant au fief « du Tremblay », sont louées à Jean Hesdin, le 26 août 1489, puis près de cinq ans plus tard, à Pierre Tilloust le jeune le 4 juin 1494 ; à Audeville, les terres de « Carbouville » (qui avaient donné lieu, le 31 août 1470, à la conclusion d'un bail pour 97 ans, au profit de Jean Baillart) font l'objet d'un nouveau contrat au profit de Simon d'Allonville²⁸ ; également à Lieusaint, les terres sont louées, successivement à Jean le Goître le 7 septembre 1491 puis à Simon Garnat, le 4 octobre 1491 et les dîmes qui avaient fait l'objet d'une attribution pour 120 ans, à un sire Barbette²⁹, sont recouvrées et consenties à divers particuliers pour de courtes périodes ; enfin, à Yerres, le Manoir des Godeaux où a séjourné Isabeau de Bavière quelques décennies plus tôt, et qui étant devenu « bien abbatial » probablement après 1435, année du décès de celle-ci, n'est plus qu'une exploitation agricole, qui avait fait l'objet d'un bail emphytéotique à Louis Gendiet, vraisemblablement à l'initiative de Jeanne V de Réauville ; le contrat est rompu, un nouveau bail est consenti à Pierre Richer, alors même que les bâtiments, vu leur état, sont inutilisables pour les besoins de l'exploitation. Un prêt est consenti à l'abbaye, par Thomas Decueilly, apothicaire parisien, par acte du 6/7/1694. Ce prêt d'une durée de six ans, remboursable à terme, soit au cours de l'année 1500, était d'un montant de 600 livres, au taux de l'ordre de 10%. Considéré comme trop onéreux par la communauté, ce prêt fut remboursé Simon Allegrin, dès le 23 juillet 1497 (A cette occasion Simon Allegrain est qualifié de seigneur de Fontenay-lès-Briis³⁰).

En cette dernière décennie du XVe siècle, il a été fait état par J.-M. Alliot, de la réorganisation de la communauté ainsi que de recrutements récents. En 1394, les moniales sont au nombre de onze, parmi les professes, outre Jeanne Allegrin, abbesse, Catherine Lepetit est prieure, Isabeau Lemepeur, d'une famille précédemment signalée, est chantre, Etiennette Lapaguine est trésorière, Perrette Escalle est portière ; tandis que parmi les novices sont signalées Guillemette la Riche, Jeanne de Bontsambail, Jacqueline Bescheremelle, Marguerite et Jeanne de Poilloüe, Alliot ayant mentionné en « note » que cette famille s'était perpétuée jusque vers 1899, (année de publication de ses recherches), avec la précision suivante *sous des noms divers : Poilloüe de Saint-Mars, Pouilloüe de Saint-Perier, Pouilloüe de Bierville, Pouilloüe de Saclas, etc.*³¹

Le dernier fait notable qui doit être relevé, est lié à une querelle de voisinage entre les religieuses et les époux Macé Chevalier, meuniers du moulin abbatial, à la suite du bail emphytéotique consenti le 24 avril 1454, à Dreux I Budé, détenteur des droits seigneuriaux d'Yerres³². A la suite de son décès, son fils, Jean III Budé, lui a succédé et a rendu hommage au roi pour ses seigneuries d'Yerres, Villiers, Evry-les-Châteaux, Marly-la-Ville et le fief de Saint Thibault à Mandres en Brie, le 16 juillet 1476. C'est en 1500, l'année du décès de Jean III Budé que les rapports se sont

²⁸ Simon d'Allonville, originaire de la Beauce chartraine, est le second fils de Charles d'Allonville, seigneur d'Oysonville (Eure-et-Loir). Gouverneur de Montlhéry et Meulan (Yvelines), chambellan de Louis XI, Simon d'Allonville sera Grand Maître des Eaux et Forêts.

²⁹ Peut-être apparenté à Etienne II Barbette, prévôt des marchands de Paris de 1298 à 1304 et de 1314 à 1321 ; ou à Pierre Barbette marchand drapier, domicilié vers 1444-1474, à Paris, dans une maison de la rue Saint Antoine.

³⁰ Dans le pays de Châtres, la détention de la seigneurie de Fontenay-lès-Briis a été signalée comme la possession de Guillaume Lamy, notaire du roi, en 1482. (JACQUET (A.), DOURY (F.) KOMENDA (A.), « Canton de Limours » dans *Le Patrimoine des communes de l'Essonne*, Flohic éd., Paris 2001, t. II, p. 528.

³¹ Noms originaires des Landes mentionnés au XIIe s, et ayant une résonance particulière dans le département de l'Essonne, à la suite de la détention d'un fief à Saclas en 1395, pour Pouilloüe de Saclas (paroisse où a été signalée dans l'église Saint-Germain, une plaque commémorative datée de 1537, faisant état de Jehan de Poyloue escuyer...) ; Chalo-Saint-Mars, pour Poilloüe de Saint-Mars ; la seigneurie de Bierville à Boissy-la Rivière, pour Pouilloüe de Bierville ; Pouilloüe de Saint-Perier ; outre la branche des Poilloüe de (Buno-)Bonnevaux.

³² A la suite du décès, vers 1470, de Dreux I Budé, lui a succédé son fils, Jean III Budé, également conseiller garde des chartes et audencier de la chancellerie, qui a rendu hommage au roi Louis XI, le 16 juillet 1476, pour ses seigneuries d'Yerres, Villiers (-sur Marne, 94), Evry-les-Châteaux (Grégy-sur-Yerres, 77), Marly-la-Ville (95), et à Mandres en Brie (aujourd'hui Mandres-les-Roses (94)).

envenimés entre les religieuses et les meuniers se sentant soutenus par Dreux II Budé, notaire et secrétaire du roi, conseiller, trésorier et garde des chartes. Dreux II Budé a fait appel à la population d'Yerres et selon J.B. Alliot *60 à 80 hommes armés de bâtons et de piques qui arrivent à l'abbaye, sous la conduite du Châtelain (...), crient, blasphèment, injurient, et finalement se précipitent sur les domestiques et les ouvriers du monastère, les maltraitent, les frappent, en poursuivant jusque dans les bâtiments claustraux, d'où les malheureuses moniales fuient en criant, pour aller chercher un refuge dans leur chapelle.*

Tel a été le XVe siècle de l'abbaye d'Yerres, un seul siècle, déjà riche en événements divers qui témoignent de l'importance de cette communauté religieuse dans le sud-est de la région parisienne. Au cours de près de huit siècles, un rayonnement s'est étendu bien au-delà de la seule basse vallée de l'Yerres. Il est parfois difficile de le cerner dans une région ayant fait l'objet d'une forte urbanisation depuis plus d'un demi-siècle, assorti d'un découpage administratif entre différents départements, mais l'Essonne y a sa part.